

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

RC 299-C-S
Echallens – Goumoëns-la-Ville

En raison de travaux de réfection de la chaussée entre Echallens et Goumoëns-la-Ville. Le tronçon de la Route Cantonale N° 299-C-S, compris entre les localités d'Echallens et de Goumoëns-la-Ville, sera interdit à toute circulation (OSR 2.01) transport public et riverains autorisés.

Du lundi 18 mars 2024
Au vendredi 1^{er} novembre 2024

Deux signalisations de déviation seront mises en place ;

Sens Echallens – Goumoëns, par Echallens – Saint-Barthélemy – Bettens – Oulens-sous-Echallens – Eclagnens – Goumoëns-la-Ville.

Sens Goumoëns – Echallens, par Goumoëns-la-Ville – Penthérez – Villars-le-Terroir – Echallens.

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence, nous les remercions d'avance de leur compréhension.

**Direction générale de
la mobilité et des routes**
Division – Entretien

FAO

- 1 mars 2024

Copie pour information

- Communes d'Echallens, Saint-Barthélemy, Bettens, Oulens-sous-Echallens, Goumoëns, Penthérez, Villars-le-Terroir
- Gendarmerie, CET-Blécherette, Echallens
- ECA, Pully, SDIS
- Transport public
- Voyer Région Centre
- Police Viasuisse
- Urgences-Santé
- Transports Spéciaux
- Manifestations